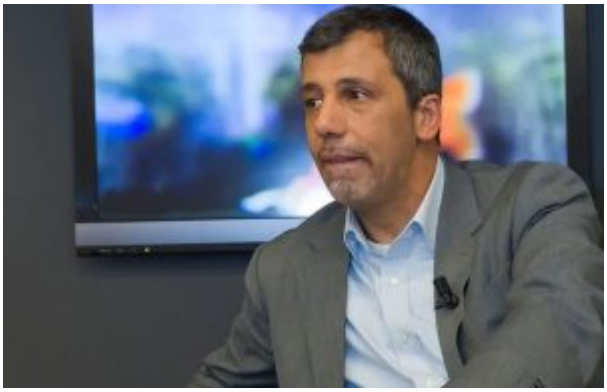
Belgique : condamné, entre autres, pour faits de mœurs, à Bruxelles, sur un jeune élève Brésilien sans-papier, le professeur de religion islamique pourra encore enseigner

08/01/2021 à 13h39



Le professeur de religion islamique écope de deux ans avec sursis. Il peut encore enseigner.

Le professeur de religion islamique Yacob Mahi a été condamné mercredi par la cour d'appel de Bruxelles à **deux ans de prison avec un sursis de 5 ans pour faits de mœurs sur un élève et coups sur un autre.** Une peine revue à la baisse. En première instance, il avait écopé de trois ans de prison avec sursis. Le tribunal correctionnel l'avait aussi condamné en novembre 2019 à une interdiction d'enseigner pendant dix ans. Cette disposition est tombée en appel.

Selon le témoignage de la victime d'attouchements, **un jeune Brésilien sans séjour régulier en Belgique,** les faits dénoncés se sont répétés huit à neuf fois. Mais ils n'ont pas pu être

situés précisément dans le temps. Dans le doute, il convient de prendre en considération la période infractionnelle la plus favorable au prévenu et de considérer que **les attouchements de nature sexuelle et les propositions de débauche ont débuté au cours de l'année 2013-2014, alors que le jeune Amaro (prénom d'emprunt) venait d'avoir 18 ans**, dit la cour. M. Mahi étant acquitté de faits de mœurs sur mineur, il n'y a pas lieu de faire application de l'interdiction de participer à l'enseignement dans un établissement accueillant des mineurs, poursuit l'arrêt.

À l'époque des faits, Yacob Mahi enseignait à l'athénée Leonardo Da Vinci, à Anderlecht à Bruxelles. En février 2014, une professeure d'histoire voit débouler dans sa classe une élève, choquée, qui affirme que le professeur de religion islamique a des contacts téléphoniques avec un de ses copains – le jeune Amaro – à qui il fixe des rendez-vous en dehors de l'école. Avant d'en référer à sa direction, l'enseignante, au départ très circonspecte, vérifie ces accusations graves. Le contexte de dévoilement des attouchements est neutre et la thèse avancée par le prévenu d'un complot d'une certaine frange de professeurs et de la hiérarchie de l'école, sur fond de querelles idéologiques, *"ne tient pas"*, lit-on dans l'arrêt. **Yacob Mahi, qui se posait en victime de l'islamophobie** avait généré un climat détestable au sein de l'athénée.

Pour la cour d'appel, les attentats à la pudeur avec violences ou menaces sur le jeune Amaro, avec la circonstance que le coupable a autorité sur la victime, sont établis hors de tout doute raisonnable. Il est *"invraisemblable"* que l'élève ait eu l'idée d'inventer des accusations d'attouchements de la part du professeur le plus influent de l'école. Sa situation administrative le poussait à la discrétion. Amaro ne voulait, au départ, pas déposer plainte. Il n'a d'ailleurs pas gardé les messages les plus suggestifs envoyés par son professeur, *"ce qui se comprend aisément par le sentiment de*

honte que peut éprouver la victime de tels faits”, dit encore l’arrêt. (…)

Les coups portés à un autre élève, mineur, sont eux aussi établis. Le contexte de violence exercé par le prévenu est décrit à suffisance par plusieurs professeurs et élèves, “*y compris par ceux qui ont témoigné en sa faveur*”, relève l’arrêt. Yacob Mahi reconnaît lui-même “*quelques tapes derrière la tête*”, pour faire régner la discipline. (…)

Si Yacob Mahi n’est plus professeur de religion islamique dans une école bruxelloise, il semble avoir **déjà retrouvé un nouveau poste dans l’enseignement religieux**. Selon une information dévoilée, en octobre 2020, par le magazine français *Le Point*, Yacob Mahi enseigne à présent aux côtés de Tariq Ramadan. Ce dernier, également impliqué dans des affaires judiciaires – et notamment d’agression sexuelle – a toujours été soutenu par Yacob Mahi. (…)

Lalibre.be